

GUIDE TOURISTIQUE (BEPC ; BAC ; BAC + 2 ans ; BAC + 3 ans ; Master)

Un guide touristique est une personne physique chargée d'accompagner une personne ou un groupe de personnes et de faire visiter des endroits ou des sites. Il doit être capable de communiquer et de donner des informations précises sur les lieux visités.

Profil pour être guide :

- Être apte physiquement et psychologiquement à exercer le métier de guide ;
- Être de bonne moralité ;
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation définitive (à reformuler car trop exclusive or le métier de guide est aussi un métier de reconversion. Réfléchir sur le contexte social et culturel de travail du guide)
- Avoir de compétences avérées au métier selon la catégorie demandée
- Être à jour sur la une formation en secourisme au sein d'un établissement agréé et certifié (sapeur-pompier, croix rouge) ;
- Avoir une bonne pratique de la natation (cette compétence est une référence internationale).

Les maîtres mots

Préparer le voyage, vérifier et anticiper, gérer et fidéliser, réactif et disponible, pédagogue et cultivé, communications, maîtrise des langues, autonome, horaires irréguliers, déplacements fréquents, du travail de longue haleine.

Statuts au travail : Indépendant, Saisonnier.

1. GUIDE LOCAL

Le métier

Le guide local a pour mission de faire visiter un site déterminé aux visiteurs, pour lequel il a des compétences avérés. Il doit avoir de bonnes connaissances de l'endroit où il travaille selon la monographie de la zone : les attraits touristiques, le passé, l'histoire et les origines des différentes pratiques culturelles locales, la faune, la flore, les paysages, les aspects économiques.

La zone géographique de compétence du guide local ne dépasse pas le District de localisation dudit site ; il doit être résident du District où il exerce.

La formation

- Être titulaire du BEPC, CAP ou BEP ;
- Avoir une connaissance approfondie du District, lieu d'exercice de sa profession ;

- Être capable de tenir une conversation simple dans une langue étrangère ;
- Avoir un certificat d'études en Technique de Guidage délivré par un établissement de formation agréé par l'Etat et/ou une association touristique reconnu par l'Etat suivant le Référentiel Guide Local MEFTP validé.

Le plan de carrière

Avec les années de pratiques (10 à 15 ans), un Guide Local en passant des examens d'évaluation, peut accéder au métier de Guide Régional.

2. GUIDE REGIONAL

Le métier

Le guide régional assure la visite, le commentaire touristique et la découverte d'une région. Il accueille, encadre et anime des personnes seules ou des groupes lors de visites touristiques de la région. Il doit connaître la monographie de la région : l'histoire et la géographie du milieu visité, les attraits socioculturels, la faune et la flore, us et coutumes, activités économiques et sociales. Le guide régional exerce au niveau d'une Région précise.

La formation

- Être titulaire du diplôme de Baccalauréat ;
- Avoir une connaissance approfondie de la Région, lieu d'exercice de sa profession ;
- Maîtriser au moins une langue étrangère ;
- Avoir un certificat d'études en Technique de guidage délivré par un établissement de formation agréé par l'Etat et/ou une association touristique reconnu par l'Etat suivant le référentiel Guide Régional MEFTP validé.

Le plan de carrière

Avec les années de pratiques (05 à 10 ans), un Guide Régional en passant des examens d'évaluation, le peut accéder au métier de Guide Accompagnateur National.

3. LE GUIDE ACCOMPAGNATEUR NATIONAL

Le métier

Le Guide Accompagnateur National accueil et prend en charge le client touriste ou le groupe de touristes dès son arrivée jusqu'à son départ de Madagascar. L'organisateur de voyage lui confie la gestion pratique du séjour. Il assure l'organisation des visites, le commentaire le long des trajets et la découverte du pays dans sa globalité et ses spécificités. Il assure la sécurité, l'encadrement et l'animation des touristes. Il doit maîtriser les monographies

régionales: l'histoire, la géographie, les us et coutumes, les attraits socioculturels, la faune et la flore, les activités économiques et sociales. Le Guide Accompagnateur National exerce sur toute l'étendue du territoire de la République de Madagascar.

La formation

- Être titulaire d'un diplôme de niveau BACC + 2, ou un Brevet Technicien Supérieur (BTS) en tourisme,
- Avoir une connaissance approfondie sur les monographies de Madagascar : l'histoire, la géographie, la faune et la flore de Madagascar, les us et coutumes, les attraits socioculturels, les activités économiques et sociales ;
- Maîtriser au moins une langue de travail.

Le plan de carrière

Avec les années de pratiques (03 ans), un Guide Accompagnateur National, en passant des examens d'évaluation, peut accéder au métier de Guide National Spécialisé ou Responsable produits de Tour Opérateur.

4. GUIDE NATIONAL SPECIALISE

Le métier

Le guide national spécialisé doit avoir une connaissance approfondie validé par une entité académique de son domaine de spécialisation. En aucun cas, il ne peut se substituer au guide régional et local. Le guide spécialisé exerce sur le territoire de la République de Madagascar, dans le cadre d'un domaine précis.

La formation

- Avoir un BACC+ 3 dans un domaine apparenté ou Guide National Accompagnateur depuis 3 ans ;
- Avoir suivi une formation en technique de guidage dans un établissement de formation habilité et se référant sur l'intégralité du Référentiel Guide Spécialisé du MEFTP.
- Maîtriser au moins une langue étrangère.

Le plan de carrière

Avec les années de pratiques (03 ans), un Guide National Spécialisé, en passant des examens d'évaluation, peut accéder au métier de Guide Conférencier Thématique ou Responsable développement de Tour Opérateur.

5. GUIDE-CONFERENCIER THEMATIQUE

Le métier

Le guide conférencier thématique accompagne les visiteurs où il travaille, dans deux situations ou deux contextes professionnels en tant que médiateur culturel/scientifique entre le projet touristique (musée, croisière, etc.) valorisé et magnifié.

La formation

Le Guide Conférencier Thématique doit :

- Être titulaire d'un diplôme de BACC + 4 de spécialisation ou d'une VAE délivré par le Ministère en charge de l'enseignement supérieur,
- Maîtriser au moins une langue étrangère ;
- Justifier d'une formation en technique de guidage délivré par un établissement reconnu agréer par l'Etat et/ou une association touristique reconnu par l'Etat et d'une validation d'un expert reconnu dans le domaine de la thématique.

Le plan de carrière

Avec les années de pratiques (03 ans), un Guide Conférencier Thématique, en passant des examens d'évaluation, peut accéder au métier de Tour Leader ou Directeur de Tour Opérateur.